



Note en préambule de l'enquête publique du projet de SCoT-AEC Pays du Mans arrêté le 12 mai 2025

Suite à l'arrêt par le Comité syndical du Pays du Mans, le 12 mai 2025, du projet de SCoT-AEC Pays du Mans, l'autorité environnementale (MRAe) et les personnes publiques associées et consultées ont émis des avis sur le projet arrêté.

Le mémoire en réponse à l'autorité environnementale apporte une première explication du Pays du Mans à un avis MRAe considéré comme très technique. En effet, ce dernier concerne principalement les pièces justificatives et de diagnostic du projet de SCoT-AEC, le projet politique territorial à 20 ans est globalement peu évoqué.

Les modifications éventuelles du projet seront donc précisées après l'analyse des remarques du public et des avis des personnes publiques associées et consultées, lors du procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête et après débat en séance du comité syndical lors de l'approbation du projet prévue en janvier 2026.

Il convient de prendre en compte que le projet de SCoT-AEC Pays du Mans est issu d'un travail partagé, sur plusieurs années, entre élus et acteurs du territoire mettant en avant des choix politiques ambitieux et responsables notamment :

- **la volonté politique de s'inscrire dans un SCoT modernisé** valant plan climat pour mieux se préparer aux changements à venir et à la transition énergétique ;
- **une déclinaison locale de la trajectoire ZAN** en accord avec la loi climat résilience ;
- **une démarche inédite d'urbanisme favorable à la santé** reconnue nationalement.

Le Pays du Mans accompagnera la commission d'enquête au bon déroulement de l'enquête publique notamment en apportant des réponses dans le cadre du procès-verbal établi à l'issue de l'enquête publique.

**Stéphane LEFOLL, Président
Ancien Ministre**



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

15 rue Gougeard | 72000 LE MANS

02 43 51 23 23

accueil@paysdumans.fr
www.paysdumans.fr

@paysdumans
f X in @